

Assemblée générale

Samedi 27 octobre 2018

Rapport moral

par Monsieur Dominique PEDUZZI

Président de l'AMV 88

Président de la CC des Ballons des Hautes-Vosges

Maire de Fresse-sur-Moselle

.....

Mes Chers (Chères) Collègues,

Nous sommes ici ensemble pour la 5^e assemblée générale de l'Association des maires et présidents de communautés des Vosges, de la mandature 2014-2020. Et c'est toujours avec grand plaisir que je vous y retrouve. Merci à vous toutes et tous pour votre chaleureuse présence.

Depuis notre dernier rendez-vous du 4 novembre 2017, beaucoup de choses se sont passées dans la vie de nos collectivités comme dans la vie de notre Association. Comme cela a été évoqué dans le rapport d'activité, notre Association départementale n'a pas manqué de travail et de projets : le lancement de la nouvelle version de sa publication Bim'INFO, sa plateforme unique de renseignements et la révision de ses statuts...

Elle a aussi suivi l'évolution de nombreux sujets d'actualité : les compétences eau et assainissement, la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le projet de loi de réforme constitutionnelle, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles), le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des agents territoriaux notamment, la carte scolaire, le temps scolaire, la

réorganisation des temps péri et extra scolaires. Cette liste n'est pas exhaustive, bien entendu.

Notre Association départementale attache beaucoup d'importance aux échanges en direct que nous initiions avec nos adhérents, avec les services de l'Etat ou encore avec nos différents parlementaires. En parallèle, des communications régulières et soutenues avec l'AMF (Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité) nous permettent de faire vivre notre réseau.

Dans la même volonté, les membres du Bureau ont poursuivi les deux rencontres annuelles avec Monsieur le Préfet des Vosges et ses services.

Cette année, nous avons aussi voulu faire face à une situation nouvelle : les maires sont les grands absents du Parlement depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le non-cumul des mandats. Cela altère la diversité de représentativité de l'Assemblée. Cela ne va pas dans le sens d'une communication fluide entre les élus locaux, l'Assemblée nationale ou le Gouvernement. Il n'y a donc plus de maire parmi nos députés et nos sénateurs vosgiens. Il m'a donc semblé normal que l'Association départementale concourt à maintenir le lien entre les élus nationaux et locaux. Ainsi, une première rencontre s'est tenue au mois de janvier entre les membres du Bureau et les députés de la nouvelle Assemblée nationale. Nous reconduirons ces rendez-vous en les élargissant à l'ensemble des parlementaires du département.

D'autres points réguliers se sont poursuivis avec nos adhérents, que sont aussi les présidents de communautés de communes et d'agglomération des Vosges, afin d'évoquer ensemble les éléments plus spécifiques liés au fonctionnement de ces collectivités.

Lorsqu'il y a des questionnements sur tel ou tel sujet, nous ne manquons pas de les relayer aux pouvoirs publics.

Tous ces rendez-vous sont essentiels, non seulement pour traiter des points importants tels que les dotations et fonds de concours de l'Etat et la coordination avec les autres financeurs (Région Grand Est, Département des Vosges, Agence de l'eau Bassin Rhin Meuse...), mais aussi pour faire remonter nos difficultés, rendre compte des réalités locales et rappeler ce pourquoi nous avons été élus : le service public universel de proximité.

En complément du rapport d'activité de notre vice-président, je souhaite souligner certains des projets qui marquent l'année 2018 :

⇒ Le lancement officiel de la nouvelle version de notre publication : depuis le 1^{er} janvier, Infos 515 est devenu Bim'INFO. Depuis 5 ans, le nombre de communes vosgiennes a évolué passant ainsi à 514 puis 510 et enfin 507 aujourd'hui. La dénomination ne pouvait donc plus faire référence au nombre de communes dans le département. C'est pourquoi, elle trouve désormais sa nature dans la fréquence de parution de la revue : Bim' pour bimestriel.

La mise en page a été remodelée de façon à donner une lecture plus facile et plus agréable. Nous avons mis notre publication en phase avec notre charte graphique, notamment celle de notre logo. Ça c'est la forme. Sur le fond, le contenu a été réaffirmé avec des informations pratiques et juridiques utiles à tout élu comme aux agents territoriaux. Encore merci aux élu(e)s et à l'équipe qui se sont investis dans les réunions du groupe de travail et ont nourri le projet de leurs idées et réflexions.

⇒ Le chantier de création de la plateforme unique de renseignements se poursuit : l'annuaire actuel va bientôt devenir un service aux multiples enjeux :

- Un annuaire numérique interactif élargi et ergonomique pour un meilleur service à nos adhérents ;
- Une approche dynamique de la gestion des données de nos adhérents : une information utile dès qu'elle est renseignée ou modifiée ;
- Une meilleure intégrité ou sécurité des données (cohérence, fiabilité et pertinence) : la saisie s'effectue directement. Il n'y aura plus de reprise d'informations dans un document général.

Ce nouveau service de l'Association sera un outil novateur dans son mode de fonctionnement et dans les possibilités qui vous seront proposées. Pour la première fois, une seule base de données servira de référence, en premier lieu à tous nos adhérents, en second lieu aux acteurs ayant compétences ou étant intervenants sur le département des Vosges et ayant besoin de contacter les maires et présidents d'intercommunalité. Seront concernés aussi bien les services de secours et de sécurité que les collectivités entre elles, le Conseil départemental des Vosges et la Région Grand Est ou les services de l'Etat dans le département.

Vous l'aurez compris, c'est un vaste chantier mais ô combien utile et fédérateur. La réalisation de cette plateforme est en cours de finalisation et va passer en phase de tests soutenus dans quelques semaines afin de vous proposer un outil le plus opérationnel possible. C'est la dernière phase avant son lancement officiel prévu au cours du premier semestre 2019.

Le nom de cet outil novateur rappellera l'annuaire initié par notre Association, il y a maintenant 30 années.

Le financement du développement de cet outil informatique est pour l'instant porté par l'AMV 88. Il sera amorti sur plusieurs années afin que notre budget puisse le porter plus facilement.

Ce chantier a rassemblé, autour du groupe de travail, plus de 50 personnes.

Merci aux élus et permanents de l'AMV 88 qui s'investissent dans ce projet.

⇒ La révision des statuts et du règlement intérieur de notre Association : 4 rencontres avec nos adhérents ont été organisées au mois d'avril : à Epinal, Neufchâteau, Saint-Dié-des-Vosges et Remiremont. Une réunion spécifique avec les Présidents d'intercommunalité s'est tenue en juillet et 3 réunions du groupe de travail, composé de membres du Bureau, ont eu lieu entre juillet et septembre. Ces séances ont permis de construire le projet de nouveaux statuts et celui d'un nouveau règlement intérieur. Ils vous ont été adressés en préalable à notre réunion de ce jour. Ils ont été soumis à votre vote tout à l'heure. Ils entreront en vigueur au moment du prochain renouvellement général des conseils municipaux. C'était le dernier travail qui concerne le fonctionnement de l'Association que nous avons promis d'accomplir lors de cette mandature. Merci et bravo à toutes celles et à tous ceux qui ont travaillé sur ce projet.

Vous pouvez le constater, notre Association œuvre sans relâche sur des nouveaux projets. Cela n'empêche pas d'assurer la gestion quotidienne de vos demandes. Merci aux membres de son équipe administrative pour leur travail et merci à nos collègues qui nous représentent dans toutes les commissions ici dans le département, mais aussi en région et au national. C'est plusieurs centaines de réunions par an et plusieurs milliers d'heures de travail qui sont accomplies bénévolement.

En 2018, la mémoire et le patrimoine culturel sont à l'honneur.

C'est l'année de la mémoire avec le Centenaire de l'Armistice : le GIHEC (Groupement des Installateurs d'Horlogerie d'Edifices et d'Equipements Campanaires) invite tous les édifices à cloches français à célébrer le centenaire de la fin de la première guerre mondiale en faisant sonner les cloches en pleine volée pendant 11 minutes le 11 novembre à 11h. Depuis 2014, beaucoup de communes ont participé activement aux commémorations du centenaire 14 - 18. Cette année termine le cycle des cérémonies. C'est pourquoi, commémorer cet instant important, pour rendre hommage aux Poilus morts pour la France, permet de raviver, dans les mémoires, le sentiment d'unité nationale vécu par les Français, il y a 100 ans, lors du 11 novembre 1918.

C'est aussi l'année européenne du patrimoine culturel : la Commission européenne incite les États-membres à labelliser des projets variés et à mobiliser l'ensemble des acteurs afin d'assurer le succès de cette année thématique. Dans les Vosges, 6 projets sont labellisés. Le label « Année européenne du patrimoine culturel 2018 » permet de valoriser la place du patrimoine dans nos communes. Il renforce ainsi le lien entre l'Union européenne et les citoyens en y associant les acteurs locaux, les communes et les associations, par la reconnaissance et la mise en lumière de leurs activités patrimoniales.

Autres sujets différents :

La trêve dans la constitution des communes nouvelles : dans les douze mois précédant les élections municipales de 2020, il n'est plus possible de créer des communes nouvelles. Pour des raisons budgétaires et comptables, la circulaire du 16 mars 2018 « *recommande fortement* » de ne pas le faire au-delà du 1^{er} janvier 2019. Il reste donc deux mois pour celles et ceux qui réfléchissent à la création d'une commune nouvelle pour qu'elle soit effective avant les prochaines élections municipales.

Nous parlerons tout à l'heure de la taille de nos intercommunalités, des transferts de compétences et de la question : comment intégrer les communes dans ces grands

espaces tout en leur laissant leur identité, notamment pour un travail entre communes sur des espaces de vie de proximité ? Il ne faut pas confondre uniformité et égalité. C'est la deuxième partie de notre matinée. Je n'irai donc pas plus loin sur le sujet.

Revenons à l'évocation de l'année en posant une question : la concertation voulue par le gouvernement avec les associations nationales d'élus est-elle en panne ? La réponse incline vers le oui.

En témoigne le retrait au mois de juillet de l'Association des Maires de France de la Conférence Nationale des Territoires, après le départ des Assemblées des Départements de France et des Régions de France. A ceux qui voit derrière cela des manœuvres politiques, il est peut-être important de souligner, par exemple, ce qui conduit des femmes et des hommes à se rassembler bien au-delà de leur sensibilité politique. Il serait fou de croire que le malade fait exprès d'être malade pour embêter le médecin qui tente de le soigner. Il s'est déjà vu des malades sauvés par leur refus de prendre des potions qui leur étaient imposées. Rappelez-vous, pour ceux qui se souviennent, des délices de la cuillère d'huile de foie de morue. Vous voyez sûrement de quoi je veux parler. Car aujourd'hui, l'amertume de la potion est bien plus difficile à avaler, d'autant que les cuillères se succèdent. Et ce n'est pas parce que les zones de pêches sont différentes, ou que le mode de pêche est différent, que la potion a meilleur goût.

Si la réalité de la stabilisation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est incontestable, un certain nombre de décisions du Gouvernement entraînent mécaniquement une hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités. C'est tout autant, pour ne pas dire le plus souvent des décrets d'application, des directives ministérielles, des notes d'interprétation de la loi qui tombent sur nos villes et nos villages tel un nuage de sauterelles qui nous pèse au quotidien, bien plus que le rythme de vote des nouvelles lois.

Quelques exemples d'illisibilité :

- Un récent, le répertoire électoral unique : en septembre, nous recevons un courrier de la Préfecture sur les commissions de contrôle à mettre en place. On nous précise que l'arrêté de composition de la commission ne doit pas comporter de suppléants. En cas d'absence de délégué, la commission devra être reportée et un nouveau délégué devra être désigné. Bien qu'il ne faille pas de suppléant, on nous invite donc à avoir un suppléant potentiel sous la main qu'on pourra proposer en cas d'absence du délégué de l'Administration.
- Un ancien, la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire) : l'appellation de cette cotisation est contradictoire. Volontaire signifie « qui agit librement, sans contrainte extérieure » et obligatoire signifie « ce à quoi l'on ne peut se soustraire ; qui est exigé par la loi, les institutions ».

Ces instructions incohérentes provoquent des frustrations et des incompréhensions au quotidien pour les élus locaux et les agents de la Fonction Publique Territoriale. Il n'est pas possible de le dire au quotidien, mais de temps en temps... comme aujourd'hui.

Autre incompréhension : celle de la réforme de la taxe d'habitation. L'Etat nous annonce une compensation financière. De quelle manière ? De quel montant ? Des transferts de taxe sur plusieurs années sont à l'étude mais rien n'est encore validé.

Quelques maires et présidents d'intercommunalité ont dû proposer aux conseillers qui siègent avec eux, lors du vote des budgets de leur collectivité, **en avril dernier**, de modifier leur taux d'imposition. Cela relève du libre arbitre de tout le conseil municipal.

Pourquoi le Gouvernement met-il en exergue cette information au moment où les citoyens reçoivent leur feuille d'imposition alors que cette information était connue depuis 7 mois ?

Avec la création d'un encart spécialement ajouté cette année sur la feuille d'imposition pour accompagner la compréhension de l'origine du mal. Il est regrettable que la perspicacité des ordinateurs de Bercy se soit perdue dans le dédale de la complexité fiscale française et ait ciblé par erreur des communes qui n'avaient pas modifié leur fiscalité.

Pire encore, l'opération « Balance ton maire », regardée dans un premier temps avec bienveillance, n'est pas acceptable.

Comparer le fonctionnement de la démocratie locale avec des travers issus de mauvaises mœurs est inqualifiable.

Il ne faut jamais oublier que les maires et les présidents d'intercommunalité sont les représentants des 6 300 élus locaux des Vosges engagés dans les assemblées délibérantes. En France, c'est un demi-million d'hommes et de femmes qui font vivre la démocratie participative. Sans eux, pas de décision votée, sans eux pas de relations avec les populations de nos territoires. Lorsque la décision d'augmenter les impôts arrive, croyez que le vote n'est jamais pris à la légère par les élus.

Comment admettre les accusations et les menaces qui s'exécuteraient en 2020 ?

Tout ceci manque de sérieux et de connaissance de ce qu'est un mandat local. Les équipements et les services à la population sont présentés et discutés sur plusieurs années. Lorsqu'il est demandé un effort aux habitants, il est souvent prévu et partagé de longue date. Et cette année, comme chaque année, cela fait 7 mois que les habitants ont l'information.

Tout cela renforce notre combativité, soyez en assuré. Nous n'avons pas peur de ce qui est tenté aujourd'hui comme hier. Je dirais même que cela nous rend plus offensifs.

Mais l'étranglement, qui est pratiqué sous différentes formes, menace le service public universel de proximité. La prise de décisions, sous le seul angle de la gestion et selon des considérations purement comptables, écrase la proximité et l'aspect humain des services

que nous apportons à nos administrés. Mais plus encore dans les années à venir, avec les enjeux environnementaux, va se poser la question des territoires et des élus sur lesquels s'appuyer pour tenir les promesses internationales.

Pour gérer la fixation de carbone : ce sera avec les élus locaux qui gèrent 80 % du territoire !

Pour gérer la qualité de la ressource en eau potable : c'est aussi sur les territoires ruraux que cela se fera !

Pour gérer la bonne qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel : c'est aussi sur les territoires ruraux que cela se fera !

Pour revenir à la production agricole en circuit court : c'est aussi sur les territoires ruraux que cela se fera !

Pour mettre en place les prises en charge de proximité des plus jeunes aux plus anciens, les territoires de proximité et leurs élus doivent impérativement être dans la boucle.

Alors oui, pour ces Français qui occupent 80 % des terres de France, le service public doit être apporté avec considération. Aucune personne ne peut être oubliée dans aucun des domaines. Qu'il s'agisse de la santé, du numérique, de l'habitat, de l'économie, de l'emploi, de la culture, de l'éducation, des services pour les personnes âgées ou la petite enfance, des réseaux de transports et de circulation, des réseaux d'eau et d'électricité...

C'est pourquoi, il serait tant dans les états-majors de tout ordre, de ne plus réorganiser les territoires par le rassemblement concentrique des moyens. Beaucoup militent pour des redéploiements territoriaux excentrés. Des expériences existent, elles sont exemplaires et montrent un double avantage : inverser la concentration urbaine, et tout ce qu'elle engendre, et maintenir sur les territoires de quoi répondre aux enjeux de services aux populations urbaines et rurales.

C'est pour cette raison qu'un groupe de travail a été constitué au Sénat, pour réfléchir et formuler des propositions d'amélioration de l'exercice du mandat de maire.

Malgré tout cela, une ténacité à toute épreuve, toujours aussi forte, est présente pour nous, les 94 % de maires qui sommes toujours là, avec nos équipes.

- Face aux exigences des citoyens qui ont fortement évolué, nous tiendrons bon !
- Face aux sollicitations croissantes des habitants sur des questions ne relevant pas des compétences du maire, nous tiendrons bon !
- Face aux deniers publics qui se sont raréfiés et à des arbitrages financiers de plus en plus compliqués, nous tiendrons bon !

Nous tiendrons bon parce que le maire, avec son conseil municipal, est acteur de la vie économique locale : lors de la 9^e édition de la Route Vosgienne de l'Energie qui s'est tenue le 20 septembre dernier, les élus ont pu apprécier la visite de l'entreprise De Buyer au Val d'Ajol, première entreprise française du secteur culinaire ayant obtenu le label RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) niveau confirmé. Les responsables de cette entreprise ont souligné combien le soutien des élus locaux a participé au maintien de cette entreprise sur ce territoire. C'est un exemple d'engagement fort des élus locaux de la commune et du canton en faveur de l'activité économique locale.

Nous tiendrons bon car le maire, avec son conseil municipal, doit être un catalyseur : face à l'amplification du rythme et de la puissance des phénomènes météorologiques et des changements climatiques comme la sécheresse, la canicule, les inondations, l'affaiblissement de la biodiversité...

Pour que les fonctions du maire entrent dans une nouvelle dynamique, l'Etat doit accompagner les maires par une vision cohérente stable et à la hauteur des enjeux sans avoir peur d'eux.

Pour que nous, les maires, avec nos conseillers municipaux, soyons les garants du service public universel de proximité, le travail dans nos territoires, qui a été profondément modifié par les nouvelles intercommunalités, doit porter maintenant sur l'accès de nos habitants aux équipements de proximité et services les plus courants. Tout l'enjeu est la cohérence géographique, sociale, culturelle et économique d'un territoire.

Vous aurez l'occasion de vous exprimer sur ces enjeux lors de la partie thématique consacrée à nos bassins de vie, avec une nouveauté cette année : la possibilité de vous exprimer par SMS ce matin.

En conclusion :

La dernière année pleine de mandat qui se présente à nous sera une fois de plus une année pleine d'actions à initier, pleine d'ajustements et d'inventivités.

Pour retrouver une stabilité, je vous, et nous souhaite toute l'énergie pour que, demain et après-demain, vivent nos communes dans une république forte et sereine.